

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Eau, Hydroélectricité, Nature

Clermont-Ferrand, le 11 septembre 2018

Affaire suivie par : Sylvain Marsy  
Pôle des Politiques de la Nature  
Tél. : 04 73 17 37 84  
Courriel : sylvain.marsy  
@developpement-durable.gouv.fr  
Réf. : SEHN-2018-PPN-122-SM

Le chef de service

à

Monsieur le directeur départemental des territoires  
de l'Allier

**OBJET :** Avis sur le volet « faune-flore-habitat » du projet d'équipement hydroélectrique du barrage de Jenzat – 2ème complément au dossier  
Référence ANAE : AEU\_03\_2017\_4

A la lecture du second complément transmis, il s'avère qu'un inventaire de terrain réduit, mais conduit par une structure et des personnes compétentes en la matière, a finalement été réalisé.

Ce diagnostic, bien que tardivement mené, confirme le caractère réduit des incidences du projet sur la faune et la flore, et lève ainsi les réserves précédemment émises par la DREAL sur ce volet du dossier.

Je maintiens cependant mes remarques concernant les mesures d'évitement et de réduction d'impact, qui sont restées jusqu'ici très peu décrites dans le dossier. Aussi, je vous demande de veiller à ce que :

- l'engagement de réaliser les coupes d'arbres pendant l'hiver soit inscrit dans les prescriptions du futur arrêté d'autorisation ;
- les modalités d'évacuation et de traitement des matériaux issus de l'effacement de l'atterrissement soient détaillées avec le demandeur et inscrites également dans l'arrêté d'autorisation, afin de ne pas risquer une nouvelle dispersion des espèces exotiques invasives présentes.

Le chef du pôle politique de la nature

Olivier RICHARD

